

Compte rendu de commission travaux du 05 septembre 2012

Présents :

Bernard Lahure
Jean Louis Nardese
Renzo Dalle Nogare
Jean Louis Veloso

Objets :

- Point sur les travaux de l'église.
- Dégradation sur les enrobés croisements : rue Jacques Brel et chemin de Lexy, rue Claude Monet et route de Cons.
- Malfaçons sur les travaux réalisés devant la maison de madame Hannen.
- Etude éclairage publique RD 618.
- Abris de jardin : demande de riverains de la rue Claude Monet.

- Point sur les travaux de l'église.

Jean Louis Nardese a fait un état des lieux sur l'avancement des travaux de restauration de l'église. Le planning de travail est bien respecté par les entreprises et le travail effectué nous donne entière satisfaction. En outre les entreprises se concertent régulièrement et en bonne entente pour l'avancement de ces travaux.

- Dégradation sur les enrobés croisements : rue Jacques Brel et chemin de Lexy, rue Claude Monet et route de Cons.

Eurovia, nous demande la « main levée » (cela correspond à un certain montant non encore payé et mis en réserve) sur les travaux des rues Jacques Brel et Claude Monet. Renzo nous signale des désordres importants sur les enrobés rouges (formation de larges fissures). La commission bloque la « main levée » et prépare un courrier de réclamation auprès de l'entreprise.

- Malfaçons sur les travaux réalisés devant la maison de madame Hannen.

Madame Hannen, au 3 rue du 25^{ème} RA, s'était plainte auprès de la mairie d'humidité dans sa maison suite à des infiltrations provenant de la marche d'escaliers accolée à celle-ci. Cette marche est du domaine communal. Après consultation du CAUE, il a été reconnu que les travaux d'étanchéité étaient à notre charge. Nous les avons fait faire, mais l'entreprise ne les a pas réalisés correctement. La finition de la pose du matériau d'étanchéité n'est pas satisfaisante et la qualité du béton, qui commence à se fissurer, laisse à désirer. La commission refuse la réception du chantier et convoque l'entreprise pour reprendre les parties défectueuses.

➤ Etude éclairage publique RD 618.

L'ADEME octroie des aides pour la rénovation des éclairages publics, notre projet RD 618 pourrait prétendre à celle-ci. Pour un montant de 3000 euros par candélabre soit une aide de 75.000 euros. Pour déposer ce dossier il nous faut faire une étude pour un cout de 1200 HT.

Le dossier devrait être conduit par la CC2R, mais celle-ci remet en cause actuellement cette compétence et ne souhaite pas prendre en charge cette étude. Il va être demandé au conseil municipal de délibérer pour le financement de celle-ci par la commune.

➤ Abris de jardin : demande de riverains de la rue Claude Monet.

Notre POS impose dans les zones 1NA des distances de 3 mètres en limite de propriété et 5m en limite de fond de parcelle pour l'installation d'abris de jardin, ce qui en l'état des dimensions des parcelles actuelles, place les abris de jardin au milieu du terrain. Dans la zone UA les constructions de ce type peuvent être implantées en limite de propriété. Suite à la demande de plusieurs habitants de pouvoir construire en limite de propriété dans la zone NA, nous avons pris contact avec les services de l'état, pour connaître leur position.

Ces structures font juste l'objet d'un arrêté, donc en gestion interne de la commune et sous responsabilité du maire. Autorisation leur a été accordée pour les construire en limite de propriété.

Toutefois au vu des nombreuses difficultés auxquelles nous devons faire face avec notre POS, ancien, plus aux normes environnementales (Grenelle de l'environnement) les services de l'état nous recommandent d'engager rapidement la mise en place d'un PLU. Ce sujet a déjà été évoqué lors de la réunion avec le cabinet d'études « Atelier des Territoires » lors du diagnostic AEU.